COMMUNE DE ATTERT

Province de Luxembourg
Arrondissement d'Arlon

À Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle du Conseil communal, **le mercredi 10 juillet 2024 à 0 heures**.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Centre Public d'Action Sociale (CPAS) - Statuts administratif et pécuniaire du personnel du CPAS - Tutelle spéciale d'approbation
3. Cession d'un bien à la Commune d'Attert dans le cadre de la création d'un cimetière forestier à Heinstert - Approbation du projet d'acte authentique
4. Mise à disposition d'un bien au profit de l'asbl "Les Petits Nicolas" pour y accueillir ses infrastructures - Précision quant à la durée de la convention à intervenir
5. Quote-part de la Commune d'Attert dans l'édition 2024 du Festival "Musique dans la Vallée"
6. Asbl "Le Tilleul" - Octroi d'une aide financière - Exercice 2024
7. Fabrique d'Église de Nobressart - Compte de l'exercice 2023 - Approbation
8. Finances - Vérification de la situation de caisse pour la période du 1er janvier 2024 au 29 mars 2024 - Information

Attert, le 2 juillet 2024

Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

Le Directeur général,

Ch. VANDENDRIESSCHE

COMMUNE D'ATTERT - PROVINCE DE LUXEMBOURG

Le Bourgmestre-Président,

J. ARENS